Conseil central
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN CSN

unité en bref

No 20
Décembre 2019

Conseil central du Montréal métropolitain CSN
unité en bref

Responsable :
Bertrand Guibord
Coordination :
Jean-François Coutu
Conception graphique :
Jean Gladu
Photos :
Jean-François Coutu
Montage :
Audrée Sévigny
Correction des textes :
Michèle Delsemme
Pour abonnement :
receptionccmm@csn.qc.ca
Téléphone :
514 598-2021

À l'agenda

Décembre

4
Assemblée générale

3-4-5
Exécutif syndical I

16-17
Trésorerie
Préalable : Exécutif syndical I

5-6
SGS logiciel de trésorerie de caisse
Préalable : Trésorerie

9-10
Délégué-e syndical

6
Condition féminine

11-12
Initiation à la santé sécurité du travail

18-19
Suivi d'un dossier de victime de lésion professionnelle

Éditorial

Bertrand Guibord
Secrétaire général du CCMM–CSN

En route vers le centenaire

Le 20 février 2020, le Conseil central du Montréal métropolitain–CSN fêtera ses 100 ans ! Un siècle de luttes pour et par les travailleurs et les travailleuses afin d'obtenir de meilleures conditions de travail et davantage de droits, ça se célèbre en grand ! Tout au long de l'année 2020, nous soulignerons ensemble cette étape historique que franchit notre organisation. Plusieurs événements seront organisés pour nous rappeler les moments marquants de notre histoire, sur le plan des luttes syndicales et politiques.

Au fil du temps et au fil de ses appellations, le conseil central a évolué au rythme de la vie régionale… se permettant même à plusieurs reprises de forcer cette évolution vers une société plus juste, plus démocratique, plus solidaire ! De la grève de Dupuis Frères dans les années 1950 à la lutte des CPE en 2018, de la lutte pour la reconnaissance des droits des femmes à celles menées pour les droits des personnes LGBT+ ou racisées, le conseil central a toujours été présent aux côtés des forces vives de la région. Il a revendiqué avec elles les changements nécessaires pour que nos idéaux s'incarnent concrètement dans les milieux de travail et dans la société en général. Même si beaucoup reste à faire, nous pouvons affirmer sans exagérer que le conseil central a été un acteur syndical et politique majeur dans la région au cours du siècle qui vient de passer.

L'invitation est lancée pour une première célébration, le jour même où le conseil central atteindra l'âge vénérable de 100 ans. Réservez immédiatement la soirée du 20 février à votre agenda ! Par la suite, tout au cours de l'année, d'autres événements seront organisés. Nous procèderons notamment au lancement d'un livre sur l'histoire du conseil central, auquel plusieurs personnes, anciens militants et militantes, élu-es, membres de l'équipe et allié-es ont collaboré. Ce sera l'occasion de nous rappeler à quel point le conseil central a été – et est toujours – une organisation dynamique et une force incontournable dans le paysage syndical et social de la région.

En route pour un autre siècle de luttes syndicales et politiques !

Marathon d'écriture d'Amnistie internationale

C'est avec plaisir que nous vous invitons au marathon d'écriture d'Amnistie internationale qui aura lieu le 3 décembre de 11 h à 14 h dans l'agora de la CSN. Lors du marathon, nous écrirons des messages de soutien et de solidarité qui seront ensuite envoyés à des jeunes qui cherchent à obtenir justice. Pour l'occasion, le CCMM-CSN a choisi de parrainer trois cas spécifiques. Premièrement, Nasu Abdulaziz qui se bat pour le droit au logement au Nigéria. Deuxièmement, les jeunes de Grassy Narrows, une communauté Anishinaabe d'Ontario qui dénonce 50 ans d'empoisonnement au mercure. Et, pour terminer Sarah Mardini et Seán Binder qui risquent 25 ans de prison en Grèce pour avoir fait preuve de solidarité envers des réfugié-es dans une embarcation en détresse, à Lesbos.

De plus, jusqu'à la fin de la campagne, soit le 31 janvier 2020, une boîte aux lettres sera installée à la réception de la CSN. Vous aurez donc la possibi-lité de continuer à contribuer à la campagne et écrire des messages de soutien et de solidarité aux autres jeunes de la campagne 2019.

Les marathons d'écriture d'Amnistie internationale sont une belle façon de démontrer notre solidarité, mais ils ont aussi un impact pour les gens qui reçoivent les messages. En effet, dans 75 % des cas, les personnes emprisonnées ont été libérées et dans 100 % des cas, les messages contribuent à briser l'isolement et le désespoir. Comme le dit si bien le slogan de la campagne *Écrire, ça libère* !

Nous vous invitons à y participer et à rédiger le plus grand nombre de cartes possible. Ensemble, démontrons qu'au CCMM–CSN, la solidarité, c'est plus qu'un simple mot !

Chantal Ide, vice-présidente

Abrogation du règlement P-6 par la Ville de Montréal

une victoire pour le droit de manifester !

Le 13 novembre dernier, la mairesse de Montréal, Valérie Plante, annonçait son intention d'abroger le règlement P-6, adopté il y a 50 ans par l'administration du maire Jean Drapeau. Le conseil central se réjouit grandement de cette décision, qui constitue une victoire importante pour l'exercice de la liberté d'expression et du droit de manifester.

Cette victoire est le fruit de luttes menées depuis plusieurs années par un grand nombre de militantes, militants et organisations progressistes, dont le conseil central. Nous profitons de l'occasion pour souligner le travail remarquable de la Ligue des droits et libertés, qui a joué un rôle majeur dans cette lutte de longue haleine. Le 12 novembre 1969, l'administration Drapeau adoptait l'ancêtre du règlement P-6, le règlement 3926, ainsi qu'une ordonnance interdisant toute manifestation à Montréal pendant 30 jours. Deux semaines plus tard, le 28 novembre, 200 militantes féministes étaient arrêtées pour avoir défié l'interdiction de manifester. Au fil des ans, les règlements 3926 et P-6 ont été utilisés régulièrement à des fins de répression politique. En mai 2012, l'administration du maire Gérald Tremblay durcissait P-6, notamment en y ajoutant l'interdiction de porter un masque et l'obligation de fournir l'itinéraire de toute manifestation. Ainsi, des milliers de personnes ont été arrêtées en vertu du règlement P-6 entre 2012 et 2015. Le Service de police de la Ville de Montréal s'en est servi à maintes reprises pour procéder à des arrestations de masse dites « préventives », et mettre un terme à plusieurs manifestations. Par ailleurs, à ce jour, plus de 80 % des constats d'infractions émis lors de ces arrestations ont été retirés ou se sont conclus par des acquittements.

Le conseil central tient donc à saluer le geste de l'administration de Valérie Plante, qui constitue une prise de position claire et nette en faveur d'une société libre et démocratique.

Dominique Daigneault, présidente

Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes

Dans le cadre de la Journée de commémoration de la tuerie de Polytechnique, les membres du comité de la condition féminine vous invitent le mercredi 4 décembre à l'assemblée générale du conseil central pour souligner l'attentat antiféministe survenu à Polytechnique, le 6 décembre 1989, il y a 30 ans.

Quatorze jeunes femmes ont été assassinées parce qu'elles étaient des femmes.

Geneviève Bergeron : 21 ans
Hélène Colgan : 23 ans
Nathalie Croteau : 23 ans
Barbara Daigneault : 22 ans
Anne-Marie Edward : 21 ans
Maud Haviernick : 29 ans
Barbara Klucznik-Widajewicz : 31 ans
Maryse Laganière : 25 ans
Maryse Leclair : 23 ans
Anne-Marie Lemay : 22 ans
Sonia Pelletier : 28 ans
Michèle Richard : 21 ans
Annie St-Arneault : 23 ans
Annie Turcotte : 20 ans

Cette assemblée se veut l'occasion de nous rappeler que les violences envers les femmes existent encore et qu'il est important de continuer les luttes pour améliorer les conditions de vie, le respect des droits et la sécurité des femmes au Québec.

Rappelons-nous des propos du tireur « *Vous êtes des femmes, [...] Vous n'êtes toutes qu'un tas de féministes, je hais les féministes.* »

Ces propos révoltants s'inscrivent dans un mouvement de violence en hausse qui cible les femmes : le féminicide.

L'assemblée comportera plusieurs volets dont une présentation du Centre d'éducation et d'action des femmes (CEAF) sur le harcèlement de rue.

Continuons à dénoncer toutes formes de violence faites aux femmes.

Soyons vigilantes et vigilants.

Rama Diallo, trésorière